

Mis au tribunal de grande instance sur vente de vehicule depuis p

Par **riroyer**, le **12/06/2015** à **23:17**

bonsoir

nous avons vendu notre camping car en 2011

L acheteur ne nous a jamais dit qu il avait des problemes avec lors de son acquisition sauf la batterie la semaine qui as suivit l achat nous avons participé à l achat d une nouvelle batterie puis plus de nouvelle

aujourd'hui ce monsieur vend le camping car en 2013 et est mis en justice pour vice caché et mauvais etat du dit vehicule par les nouveaux acquereur

nous venons d etre assigné par le premier acquéreur as t il encore le droit de se retourner contre nous

merci de nous aider à comprendre